

## CONDITIONS LÉGALES

### 1. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT pour cours à la session de la Croix-Rouge

Le club CAFA applique un remboursement conformément à la loi en vigueur au Québec (Office de la Protection du Consommateur). Afin d'éviter toute interprétation, nous considérons la session comme étant débutée à 00 :01 le jour du premier cours. Que vous ayez conclu votre contrat en personne, par téléphone ou par Internet, les règles sont les mêmes.

#### 1.1 Annulation avant le début du premier cours

Si la **session** n'est pas débutée, les coûts d'inscription seront remboursés en totalité. Une activité peut être annulée ou ses participants regroupés si le nombre de participants est insuffisant ou à la suite de désistement de la part d'usagers déjà inscrits. Si le cours est annulé par le Club Aquatique Le Fouiqs d'Anjou (CAFA), le remboursement est de 100% et les frais administratifs de 5\$ ne seront pas chargés. Si le cours est annulé par le participant, les frais administratifs de 5\$ ne seront pas remboursés.

#### 1.2 Annulation après le début des cours

Si la **session** est débutée, le remboursement sera fait au prorata du nombre de cours restant à partir de la date de réception de la demande écrite d'annulation. Une pénalité prévue par la loi sera chargée. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants: 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas encore été donnés (cours restants). Des frais administratifs de 20\$ seront aussi chargés. Seul un certificat médical peut enlever les frais de 20\$.

Marche à suivre pour annuler l'inscription : pour demander l'annulation d'un cours avant ou après le début des cours, vous devez transmettre le Formulaire de résiliation joint à votre facture. Vous pouvez transmettre le Formulaire de résignation par courriel ([natation.cafa@gmail.com](mailto:natation.cafa@gmail.com)). La date de réception du formulaire fait foi pour le calcul lors des demandes de remboursements par courriel. Le formulaire doit être dûment rempli et signé (signature authentique exigée)

### 2. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT pour le club sportif

Si la **session** n'est pas débutée, les coûts d'inscription seront remboursés en totalité. Les frais administratifs (pré-inscription sur la plateforme Amilia), requis pour l'ouverture du dossier de l'athlète, ne sont pas remboursables

Si la **session** est commencée, le remboursement sera fait au prorata du nombre de mois restant à partir de la date de réception de la demande écrite et de la pénalité maximale prévue par la loi (voir point 1.2). Les frais administratifs, requis pour l'ouverture du dossier de l'athlète et la pré-inscription sur la plateforme Amilia (20\$), ne sont pas remboursables. Les frais fixes (équipement et uniforme du club) ainsi que les frais d'affiliation à la Fédération de natation du Québec (le cas échéant) ne sont pas remboursables.

Marche à suivre pour annuler l'inscription : pour demander l'annulation de la saison d'entraînement, vous devez transmettre le Formulaire de résiliation joint à votre facture. Vous pouvez transmettre le Formulaire de résignation par courriel ([competition.cafa@gmail.com](mailto:competition.cafa@gmail.com)) . La date de réception du formulaire fait foi pour le calcul lors des demandes de remboursements par courriel. Le formulaire doit être dûment rempli et signé (signature authentique exigée).